



Union Professionnelle du **G**énie **E**cologique

A l'attention de Monsieur le Premier Ministre
Monsieur Sébastien LECORNU,
Mission reconstruction et adaptation des territoires

Paris, le 9 septembre 2026

Objet : contribution des entreprises du génie écologique à la mission de reconstruction et d'adaptation des territoires suite aux incendies en Gironde

Monsieur le Premier ministre,

À la suite des incendies majeurs de l'été 2026 qui ont une nouvelle fois éprouvé le massif des Landes de Gascogne, l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE) — réunissant 150 entreprises de la filière du génie écologique des bureaux d'études aux entreprises de travaux — souhaite apporter sa contribution à la **Mission interministérielle de reconstruction et d'adaptation des territoires**, à la manière des travaux de long cours engagés dans le cadre du PNACC3 et des SfN.

Le constat est désormais partagé : la viabilité économique, environnementale et socio-culturelle de la forêt ne pourra se maintenir sans une prise en compte centrale de la résilience des écosystèmes. Face à l'accélération du changement climatique, la puissance publique doit porter des arbitrages forts et inciter au déploiement de Solutions fondées sur la Nature.

Notre réseau de professionnels (ingénieurs, écologues, pédologues, entrepreneurs de travaux en génie écologique) propose sa participation active à la mission et de structurer la reconstruction et l'adaptation du massif autour de quatre axes prioritaires :

- **Penser des pare-feu écologiques et fonctionnels** : Utiliser l'élargissement des cloisonnements DFCI pour développer des zones tampons naturelles et entretenues, favorisant la biodiversité et le stockage de l'eau, à l'opposé de choix intensifs (cultures irriguées, photovoltaïque au sol) qui aggravent les tensions hydriques.
- **Massifier l'intégration des feuillus indigènes** : Dépasser les simples alignements symboliques en lisière en intégrant des essences résilientes (Chêne liège en particulier ; Chêne tauzin, Chêne pédonculé...) en bosquets et au cœur des peuplements pour freiner la propagation des feux et diversifier le paysage.
- **Accompagner la régénération naturelle** : Valoriser la dynamique spontanée post-incendie là où elle s'avère vigoureuse, en évitant les remises à nu systématiques et coûteuses des sols lorsque la densité et la diversité naturelles sont suffisantes.
- **Faire de la rétention d'eau sur le plateau une priorité** : Adapter la gestion hydraulique pour retenir l'eau au plus haut dans le massif (limitation du drainage profond, restructuration de zones humides), afin de maintenir le rafraîchissement microclimatique, la recharge des nappes et limiter ainsi les propagations souterraines des feux.

Ces leviers nécessitent un accompagnement financier et méthodologique ciblé de la puissance publique en faveur des propriétaires fonciers. **Nos entreprises se tiennent à votre disposition pour détailler ces propositions et participer aux travaux de la mission interministérielle.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Patrice VALANTIN
Président de l'UPGE

Romain COMAS
Président du groupe régional
Nouvelle Aquitaine

Contacts UPGE :

- Président de l'UPGE : Patrice Valantin - p.valantin@genie-ecologique.fr
- Président du groupe de travail régional Nouvelle-Aquitaine : romain.comas@riviere-environnement.fr
- Yannick Autret : Délégué Général – y.autret@genie-ecologique.fr
- Alix MORNET, chargée de mission réglementation et plaidoyer : a.mornet@genie-ecologique.fr

Copies :

- Ministères de tutelle,
- Députés et sénateurs de Gironde
- Collectivités
- Services déconcentrés de l'Etat
- Opérateurs de l'Etat associés

Annexe technique

Pistes d'actions pour la résilience de la forêt des Landes de Gascogne

Contexte, ancrage territorial et enjeux globaux

- **Représentativité et ancrage local** : L'UPGE fédère plus de 150 entreprises de la biodiversité (bureaux d'études, entreprises de travaux). Le groupe de travail régional Nouvelle-Aquitaine intègre des collaborateurs ancrés territorialement (habitants, élus locaux, gestionnaires, chasseurs, acteurs de terrain, citoyens et professionnels) dont certains sont intervenus parfois de façon directe en soutien lors des incendies de l'été 2026.
- **Insuffisance des évolutions depuis 2022** : Malgré les propositions transmises dès 2022 aux autorités et la participation aux travaux de la DRAAF, très peu d'actions concrètes ont évolué sur le terrain. L'année 2026 confirme la nécessité absolue d'un changement de trajectoire.
- **Prise de conscience partagée** : Une majorité d'acteurs s'accorde aujourd'hui sur la nécessité d'adapter le massif au changement climatique, bien que les modalités d'action fassent encore débat.
- **Approche scientifique et écosystémique** : En s'appuyant sur les travaux de la recherche (notamment l'INRAE), l'UPGE prône une approche globale valorisant les services écosystémiques gratuits de la forêt (captage du carbone, évapotranspiration/rafraîchissement, régulation du cycle de l'eau).
- **Conciliation économie et écologie** : Il s'agit de replacer la vocation environnementale de la forêt qui participerait positivement à la valorisation économique, durable et socio-culturelle de la forêt, sans renier la dominance du Pin maritime ni le statut majoritairement privé du massif.
- **Rôle moteur de la puissance publique** : La préservation des sols vivants constitue le dénominateur commun des politiques d'adaptation. La réflexion sur les écosystèmes doit être la base de toute politique d'adaptation et de prospective. La forêt, même cultivée est un écosystème aux multiples interactions à grande échelle. Optimiser les fonctionnalités écologiques et paysagères de la forêt (captage de gaz à effet de serre, évapotranspiration jouant le rôle de climatiseur géant, stockage, dépollution de l'eau et restitution progressive, biodiversité...) permet un accomplissement de services publics gratuits favorables aux territoires, à la sylviculture et à la prévention du risque incendie. Il est nécessaire de prendre des décisions courageuses d'avenir, intégrées et concertées avec les acteurs territoriaux qui sortent du prisme économique de court terme.

Cette annexe détaille les orientations opérationnelles portées par l'UPGE Nouvelle-Aquitaine pour l'aménagement et la gestion du massif post-incendies 2026. Elle intègre pleinement la vocation économique du massif forestier, son statut majoritairement privé et son histoire, comme la présence et la dominance du Pin maritime.

1. Pare-feu et cloisonnements : privilégier les fonctionnalités écosystémiques

- **Conservation des pare-feu de crise :** Augmentation des cloisonnements parcellaires des DFCI et pérenniser les ouvertures et trouées stratégiques créées lors des interventions de l'été 2026 (interfaces routières et zones urbaines) en y maintenant les feuillus ; lesquels ont été préservés. Ces cloisonnements pourraient engendrer une diversité de milieux et de strates végétales, un développement naturel de feuillus indigènes du massif, une meilleure rétention de l'eau dans le sol, créer des effets lisières et favoriser ainsi la biodiversité du massif.
- **Privilégier les pare-feu naturels aux usages intensifs ou artificialisants :**
 - *Cultures irriguées :* Incompatibles avec l'état de la ressource en eau (nappe des sables). Les réseaux de fossés profonds associés accélèrent l'assèchement des sols et affaiblissent sanitairelement les peuplements de pins limitrophes (vulnérabilité accrue aux parasites).
 - *Photovoltaïque au sol :* Dégradation de l'image et de la continuité forestière sans bénéfice pour l'écosystème, voire le dégradant.
- **Aménagement de zones tampons naturelles :** Entretien raisonné de bandes végétalisées favorisant les lisières étagées, la restauration de zones humides et la capture du carbone, tout en assurant leur rôle de coupure de combustible pour la DFCI.

2. Intégration stratégique des feuillus indigènes

- **Évolution des modalités de plantation :** Abandonner les alignements sur un seul rang en bord de voie (exposés à la concurrence directe des pins et au passage des engins) au profit d'implantations en bosquets, ripisylves et cœurs de parcelles au sein de peuplement de pins.
- **Essences à privilégier et retours d'expérience :**
 - *Chêne liège :* Forte résistance au feu et croissance adaptée au sol sableux. Particulièrement adapté au massif (travaux de l'INRAE). Piste pour le développement à terme d'une filière économique locale et la création de paysages ouverts de type *dehesa* espagnole à petite échelle sur zones pare-feu et zones tampons.
 - *Chênes tauzin et pédonculé :* Maintien de ces marqueurs identitaires ayant démontré une bonne capacité de reboisement après incendie.
 - *Régénération naturelle d'accompagnement :* Valorisation du bouleau, du saule roux et de la bourdaine dans les strates secondaires.

3. Gestion adaptative des peuplements et régénération naturelle

- Évaluation préalable de la repousse spontanée :
 - Conditionner le reboisement artificiel à l'absence de régénération naturelle suffisante et reboiser en complément de cette dernière.
 - Adapter les aides publiques (dont le label Bas-Carbone) pour financer le détournement et le cloisonnement par broyage plutôt que la remise à nu du sol.
- À la suite des incendies de 2022, certains propriétaires souhaitent préserver la régénération naturelle, pourtant les parcelles ont été remises à nu et replantées en semis traditionnel faisant fi de fortes densités de repousses de Pins en bon état sanitaire, mixées à d'autres espèces, de la régénération du sol et de la diversité qui

s'était installée pour poursuivre les dossiers Bas-Carbone engagés trois ans avant l'incendie.

- **Modulation des densités de semis/plantations** : Pour les parcelles nécessitant une plantation, réduire les densités initiales afin d'imiter des structures de peuplement moins combustibles et plus sobres en eau.
- **Préservation des sols vivants** : Réduire les interventions mécaniques lourdes pour favoriser la rétention d'eau et préserver le complexe organo-minéral et le réseau mycorhizien, garants de la nutrition et de la santé des arbres.

4. Hydraulique régénérative et gestion de la ressource en eau

- **La gestion de l'eau mérite une réflexion intégrée et renouvelée** : contexte de la sécheresse historique de 2026 et de la publication de la loi d'urgence agricole. L'eau doit pouvoir être le plus possible conservée sur le plateau forestier pour ses multiples fonctionnalités.
- **Rétention d'eau naturelle en tête de bassin** : Maintenir un niveau d'eau haut sur le plateau forestier sans enjeu humain pour :
 - Créer un effet rafraîchissant par évapotranspiration (climatiseur naturel).
 - Maintenir une barrière d'humidité relative contre la propagation des incendies.
 - Assurer le soutien d'étiage des cours d'eau et conserver une thermie fraîche
 - Limiter l'érosion des sols sableux,
 - Restaurer des zones humides
 - Prévenir les inondations des zones urbanisées aval, les rejets d'assainissement non traités débordants dans les cours d'eau et le Bassin d'Arcachon.
- **Inversion de la logique de drainage (hors zones urbaines)** : Réduire la capacité de drainage du réseau de fossés profonds qui accélèrent la fuite de l'eau vers le réseau hydrographique et accentuent l'étiage estival et un assèchement prématuré des parcelles (sans contrainte sur la gestion des fossés en zone urbaine). Les noues végétalisées peu profondes et peu profilées des bords de pistes DFCl ne sont pas considérées drainantes.
- **Retour d'expérience hydrologique** : Les événements pluvieux exceptionnels (ex. 2023-2024) démontrent que le stockage naturel de l'eau dans les zones de lande humide ne nuit pas aux enjeux humains aval et constitue au contraire le moyen le plus économique d'adapter le territoire au risque de sécheresse. La rétention naturelle de l'eau sur les bassins versants semble à ce titre devoir être érigée en priorité nationale dans le cadre de l'adaptation des territoires.